

21

SEPTEMBRE
2016

DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction

Colloque organisé par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), le Collège National des Experts Judiciaires en Acoustique (CNEJAC) et le Groupement de l'Ingénierie acoustique CINOV GIAC

Avec le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, et du Ministère du Logement et de l'Habitat durable

PARIS - Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri - 75008 Paris
(Métro Georges V) Amphithéâtre Auguste Brulé



Dans toutes les récentes enquêtes d'opinion, le bruit est la première des nuisances citées par les Français. L'attente sociétale est forte et pour y répondre des réglementations ont été instaurées au fil du temps pour imposer des exigences minimales en matière d'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation. Afin de sensibiliser les différents acteurs de la construction une attestation de prise en compte de la réglementation acoustique est même entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

Malgré cela, les non conformités dans le neuf restent nombreuses.

En outre, la récente réglementation qui encourage les travaux d'amélioration de l'isolation thermique pouvant avoir des répercussions négatives sur la qualité acoustique peut laisser présager d'une montée des contentieux dans ce domaine. La responsabilité des constructeurs peut être engagée à divers titres : pour non-respect des normes minimales légales d'isolation acoustique, en raison de l'impropriété de l'immeuble à sa destination, ou encore, pour un défaut de conformité de l'immeuble aux stipulations contractuelles...

Au cours de cette journée seront abordés la réglementation dans le neuf et dans l'ancien, les règles de l'art, les normes et les DTU, les dispositions contractuelles. Les principaux

désordres acoustiques rencontrés dans le neuf et dans l'ancien seront ensuite présentés par des experts judiciaires. Puis les différentes garanties juridiques seront exposées. Enfin, une table ronde viendra clôturer cette journée au cours de laquelle des spécialistes s'interrogeront sur la possibilité de réduire les désordres acoustiques immobiliers en faisant évoluer la qualité du bâti à des prix abordables.

Sont concernés : les maîtres d'ouvrage (promoteurs, collectivités), les maîtres d'œuvre (architectes, bureaux d'études), les entreprises et industriels du bâtiment, les assureurs, les experts, les avocats, les associations professionnelles et d'utilisateurs...

Avec le soutien de :



21
SEPTEMBRE
2016

DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs
dans le contentieux de la construction

Colloque organisé par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), le Collège National des Experts Judiciaires en Acoustique (CNEJAC) et le Groupement de l'Ingénierie acoustique CINOVA GIAC

Avec le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, et du Ministère du Logement et de l'Habitat durable

PARIS - Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri - 75008 Paris
(Métro Georges V) Amphithéâtre Auguste Brulé

PROGRAMME

8h45 CAFE D'ACCUEIL DANS L'ESPACE EXPOSANTS

9h15 OUVERTURE

Jean-Claude Scoupe, *secrétaire général du CIDB*,
et Philippe Pelletier, *président du Plan Bâtiment Durable*

Matinée animée par Michel Rumeau, président du CNEJAC

9h40 Quelques chiffres sur l'importance des désordres acoustiques recensés en France

Loïc Boutet, *CEREMA*

10h10 La réglementation dans le neuf et l'ancien, le nouveau dispositif d'attestation, les évolutions prévisibles

Anne-Marie Soulier, *Ministère du Logement et de l'Habitat durable*

10h30 PAUSE DANS L'ESPACE EXPOSANTS

11h00 Les règles de l'art, les normes et DTU, les guides

Jean-Baptiste Chéné, *CSTB*

11h20 L'acoustique contractualisée

Frédéric Santini, *avocat, CRTD & associés Nanterre*

11h40 Discussion avec la salle

12h00 DEJEUNER DANS L'ESPACE EXPOSANTS

Après-midi animée par Eric Gaucher, président du CINOVA GIAC

14h00 Les principaux désordres acoustiques rencontrés dans le neuf et dans l'ancien, les désordres prévisibles compte tenu des rénovations énergétiques

Thierry Mignot et Eric Vivié, *experts de justice*

14h30 La responsabilité des différents acteurs

Bertrand Lotte, *Groupe SMA*

15h10 Les garanties : parfait achèvement, biennale, décennale et la notion d'impropriété à destination ; analyse de la jurisprudence

Christophe Sanson, *avocat*

15h30 TABLE RONDE

Comment faire évoluer la qualité de la construction à des prix abordables :

Des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre plus sensibilisés à l'acoustique ? Des entreprises mieux formées ? Plus de concertation entre tous les acteurs ? Des matériaux plus performants ? Une réglementation plus exigeante ?...

Avec Serge Contat, *RIVP* - Antoine Desbarrières, *Cerqual Qualitel* - René Gamba, *CNB* - Maurice Manceau, *Saint-Gobain Habitat* - François Pelegrin, *architecte* - Jean-Claude Scoupe, *CCI - Paris Ile-de-France* - Didier Valem, *FFB*.

16h30 Discussion avec la salle

17h00 COCKTAIL DANS L'ESPACE EXPOSANTS

**Lieu du colloque :**

Maison des Travaux Publics
Auditorium Auguste Brulé
3, rue de Berri
75008 PARIS

Métro :

> Ligne 1, station Georges V

Parking :

> Parc Berri-Champs-Élysées
5, rue de Berri
> Vinci Park : Champs-Élysées
ou Georges V

Pour tout renseignement :

Sylvie Bouin, CIDB
12/14, rue Jules Bourdais. 75017 PARIS
Tél. : 01 47 64 64 62 - Fax : 01 47 64 64 63
e.mail : bouin@cidb.org - www.bruit.fr

Contact exposants :

Victor Bensasson, CIDB
Tél. : 01 47 64 64 68 - Fax : 01 47 64 64 63
e.mail : victor.bensasson@cidb.org

21
SEPTEMBRE
2016

DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction

Colloque organisé par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), le Collège National des Experts Judiciaires en Acoustique (CNEJAC) et le Groupement de l'Ingénierie acoustique CINOV GIAC

Avec le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, et du Ministère du Logement et de l'Habitat durable

PARIS - Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri - 75008 Paris
(Métro Georges V) Amphithéâtre Auguste Brulé

Bulletin d'inscription
à retourner au CIDB
12/14, rue Jules Bourdais
75017 PARIS
Fax : 01 47 64 64 63
e.mail : bouin@cidb.org

S'inscrit à la journée
**DESORDRES ACOUSTIQUES
DANS LES BÂTIMENTS**

M^{me} M^{lle} M Nom

Prénom

Société ou organisme

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Télécopie

e-mail

Règlement par chèque
bancaire ou postal
à l'ordre du CIDB

Virement bancaire au :
CIC Neuilly-sur-Seine,
n° 30066-10361-00010484301-70

Sur facture
en ___ exemplaires

Date :

Signature : *Mention Lu et approuvé*

Attention : pour toute annulation après le 14 septembre 2016, les droits d'inscription resteront acquis au CIDB.

Inscription au colloque au tarif de 145,00 euros nets* comprenant les pauses, le déjeuner et les documents.

* Le CIDB est une association loi 1901 non assujettie à la TVA